



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

Régime de pension agréé

Rapport annuel 2006



Régime de
pension agréé
de la Banque du Canada

www.banqueducanada.ca

<i>Points saillants du Régime de pension</i>	1
<i>Message du président</i>	2
<i>Administration des pensions</i>	4
<i>Actif du Fonds et stratégie de placement</i>	6
<i>Bilan actuariel du Régime</i>	9
<i>États financiers</i>	10
<i>Glossaire</i>	24

Veillez communiquer avec le Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension pour toute question ou demande relative aux pensions ou aux avantages sociaux des retraités.



De 8 h à 18 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi



Employés actifs : 1 888 903-3308
Retraités : 1 888 588-6111



bank-banque-canada@mercer.com



Centre d'administration des avantages
sociaux et du Régime de pension
Mercer, Consultation en
ressources humaines
1981, avenue McGill College
Bureau 800
Montréal (Québec)
H3A 3T5

Veillez vous adresser au Centre RH pour toute question relative à la paye, toute plainte concernant le service à la clientèle ou toute demande de renseignements sur les pensions :



De 10 h à 16 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi



7766 (interne), 1 613 782-7766 (Ottawa) ou
1 866 404-7766



centrerh@banqueducanada.ca



Centre RH
Banque du Canada
12^e étage, tour Ouest
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à la production du présent rapport annuel.

Le Régime de pension de la Banque est inscrit auprès du Bureau du surintendant des institutions financières aux fins de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, qui régit sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui régit les prestations maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujéti à l'impôt.

POINTS SAILLANTS DU RÉGIME DE PENSION

Votre régime en un coup d'œil

- Le Régime de pension comptait 3 039 participants à la fin de 2006 (Figure 1).
- Les paiements effectués à même le Fonds de pension en fiducie sont demeurés stables ces trois dernières années (Figure 2).
- L'actif net du Fonds atteignait 952,4 millions de dollars à la fin de 2006 (Figure 3).
- Selon l'approche de continuité, l'excédent actuariel du Régime s'élevait à 128,4 millions de dollars au 31 décembre 2006¹ (Figure 4).
- Selon l'approche de solvabilité, l'excédent actuariel du Régime se chiffrait à 152,1 millions de dollars au 31 décembre 2006¹ (Figure 4).
- Le Fonds a dégagé un rendement de 13,3 % en 2006, soit un taux identique à celui affiché par le portefeuille de référence² (Figure 6, page 8).

1. Les données relatives à l'excédent actuariel ne sont que des projections. Aucune évaluation actuarielle n'a été effectuée en 2006.

2. Le portefeuille de référence du Fonds correspond à un ensemble d'indices boursiers et d'indices de marchés de titres à revenu fixe pondérés conformément à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Fonds.

Figure 2
Paiements à même le Fonds en 2006
(en millions de dollars)



Figure 3
Actifs net du Fonds — 2002-2006
(en millions de dollars)

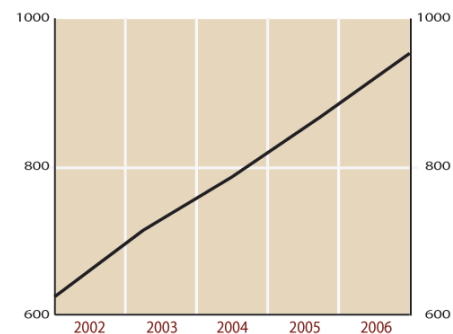


Figure 1
Participants
(au 31 décembre 2006)

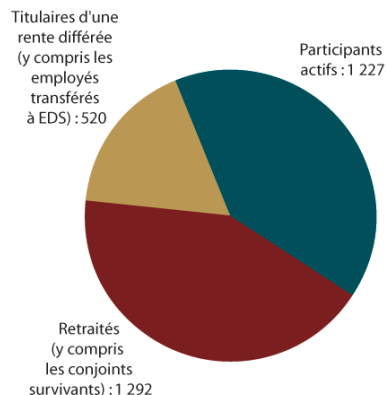
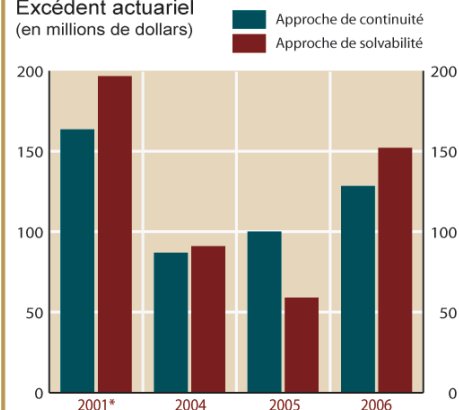


Figure 4
Excédent actuariel
(en millions de dollars)



* Les résultats pour 2001 ont été mis à jour pour tenir compte de la bonification du Régime de pension de 2002.

LA BANQUE DEMEURE DÉTERMINÉE À GÉRER LE RÉGIME DE PENSION DE FAÇON À SATISFAIRE AUX NORMES LES PLUS ÉLEVÉES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET D'OBLIGATIONS FIDUCIAIRES.



MESSAGE DU PRÉSIDENT

À propos du présent rapport

Au nom du Comité des pensions, je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel du Régime de pension agréé de la Banque du Canada pour 2006. Comme l'an dernier, l'accent est mis sur les renseignements nouveaux ou actualisés. Nous continuerons d'utiliser le bulletin Info-Pension pour vous communiquer les plus récentes nouvelles au sujet du Régime.

Je vous invite à prendre connaissance des sections portant sur l'administration, les placements et le bilan actuariel du Régime. Vous trouverez les points saillants du Régime à la page 1 et le détail dans les états financiers présentés à la fin du rapport.

La gouvernance

Le maintien d'une bonne gouvernance demeure une priorité. Pour rester au fait des enjeux auxquels sont confrontés les administrateurs de régimes de pension au Canada, nous organisons une séance de formation annuelle à l'intention des membres du Comité des pensions et des deux sous-comités. Cette année, l'attention a

porté notamment sur les aspects juridiques des questions liées aux régimes de pension. Nous avons aussi examiné les approches servant à mesurer le rendement des placements des fonds de pension.

Le point sur le litige en cours

En 2004, un groupe de retraités de la Banque a déposé un recours collectif contre l'institution relativement au paiement des frais d'administration du Régime à même le Fonds de pension. Par suite d'une requête de la Banque, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu en février 2006 une décision défavorable aux plaignants, qui demandaient des paiements directs. La Cour a également statué que la procédure ne devrait pas être instituée en recours collectif mais plutôt comme une action introduite par des personnes en qualité de représentant. Les plaignants ont interjeté appel de la décision et, en mars 2007, la Cour d'appel de l'Ontario a confirmé le rejet de la demande de paiements directs des plaignants. La Cour d'appel a également statué que la procédure peut suivre son cours devant la Cour supérieure

de justice, qui décidera s'il y a lieu d'autoriser la procédure comme recours collectif. La Cour d'appel se penche actuellement sur la question de savoir quelle partie devrait payer les coûts associés à la requête de la Banque et à l'appel des plaignants.

Quoi de neuf

Afin d'améliorer la qualité du service à la clientèle, la Banque a transféré l'administration du Régime de pension, qui était assurée par le bureau de Mercer à Toronto, au bureau montréalais de cette société. Je suis heureux de souligner que, depuis ce transfert en avril 2006, de nombreux membres du personnel interne nous ont indiqué avoir reçu un meilleur service à la clientèle. Nous continuerons de suivre l'évolution de votre niveau de satisfaction à l'égard du service offert par le Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension, et nous vous ferons part des résultats dans le bulletin *Info-Pension*. Rappelons que la livraison de novembre 2006 de ce bulletin contenait de l'information sur les niveaux de service auxquels vous pouvez vous attendre.

En outre, le Comité de placement du Fonds de pension s'est affairé à revoir et à restructurer les pratiques de gestion des placements du Fonds. Les modifications apportées sont décrites aux pages 6 et 7.

En 2007, conformément aux pratiques optimales, nous effectuerons une vérification des pensions versées à l'heure actuelle dans le but de nous assurer que seules les personnes qui ont droit à des prestations en reçoivent. À cette fin, une lettre sera envoyée aux retraités — si ce n'est déjà fait — dans le cadre du processus de vérification.

Plus tard cette année, nous solliciterons aussi vos commentaires sur les communications qui vous sont adressées au sujet du Régime de pension, dont le présent rapport. Nous vous

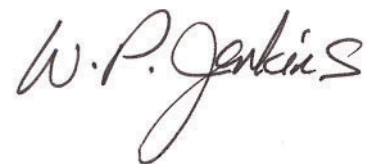
invitons à prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire qui vous parviendra. Comme dans le passé, nous nous servirons de l'information recueillie pour que nos communications continuent de répondre à vos besoins.

J'aimerais profiter de cette occasion pour exprimer ma gratitude aux membres du Comité des pensions, du Comité d'administration des pensions et du Comité de placement du Fonds de pension pour leur gouvernance efficace du Régime, ainsi qu'au personnel des Ressources humaines et à tous ceux qui ont collaboré au rapport de cette année. Je tiens tout particulièrement à souligner l'apport de Jim Hinds, ancien membre du Comité des pensions, qui est malheureusement décédé peu de temps après avoir quitté ce comité et le Conseil d'administration de la Banque.

La Banque vous tient au courant

Vous recevrez la prochaine livraison du bulletin *Info-Pension* cet automne. Nous continuerons d'utiliser ce bulletin pour vous tenir au fait des questions liées aux pensions. Par ailleurs, vous devriez avoir reçu récemment des renseignements sur certaines modifications d'ordre technique apportées aux règlements administratifs du Régime de pension.

J'espère que la lecture du rapport de cette année vous sera profitable. Peu importe où vous en êtes dans votre carrière, il est important que vous compreniez bien votre régime de pension.



Paul Jenkins
Premier sous-gouverneur
et président du Comité des pensions

ADMINISTRATION DES PENSIONS

L'administration du Régime de pension de la Banque est assurée par le Comité des pensions et les deux sous-comités qui relèvent de lui : le Comité d'administration des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension. Ensemble, les membres de ces comités ont notamment pour responsabilité de prendre des décisions efficaces et de suivre attentivement les placements, les coûts des fournisseurs de services ainsi que le rendement des gestionnaires de placements en fonction des ententes de gestion des placements.

Frais administratifs

Les frais administratifs regroupent : les coûts des services administratifs et des services-conseils fournis par des tiers; le salaire de quatre employés internes à temps plein; les frais de gestion et les frais de garde payés aux gestionnaires externes des placements du Fonds et au dépositaire de l'actif du Fonds, la société CIBC Mellon (Tableau 1).

La Banque veille avec grand soin à ce que seuls les coûts raisonnables liés directement aux services destinés aux participants au Régime soient imputés au Fonds.

Tableau 1
Frais administratifs du Fonds de pension
(en milliers de dollars)

	2004	2005	2006
Frais de gestion et de garde des placements	1 275	1 411	1 663
Frais d'administration des pensions	588	678	449
Autres frais d'administration	598	788	520
Total des frais	2 461	2 877	2 632
Actif net	785 448	866 273	952 422
Frais en pourcentage de l'actif total du Fonds	0,313 %	0,332 %	0,276 %

Bien que les frais administratifs annuels varient en fonction des activités de chaque année, nous continuons de comprimer les coûts en pourcentage de l'actif total du Fonds, et d'en faire une gestion prudente. Comme l'indique le Tableau 1, le total des frais payés à même le Fonds en 2006, qui inclut les frais de gestion de l'actif et les frais d'administration du Régime, s'est établi à 0,276 % de l'actif total du Fonds, soit 27,6 points de base. Il s'agit d'une baisse de 8,5 % par rapport à 2005.

Frais de gestion et de garde des placements

Les frais de gestion et de garde des placements ont augmenté en 2006, en partie à cause de l'impartition de l'évaluation du rendement du portefeuille à la société Mellon Analytical Solutions. Comme ces frais représentent un pourcentage de l'actif sous gestion, leur hausse s'explique aussi par la valeur croissante des avoirs du Fonds. En outre, la gestion du portefeuille de titres à revenu fixe a été impartie à la fin de 2005, de sorte que les frais s'y rapportant ont commencé à être engagés en 2006. Nous prévoyons que la hausse des frais sera largement compensée par le rendement des placements.

Frais d'administration des pensions

Les frais liés spécifiquement à l'administration des pensions ont reculé de 33,8 %. Cette régression est attribuable au nombre moins élevé des départs à la retraite et des transferts au titre des ententes de réciprocité et de transférabilité, ainsi qu'à une gestion plus rigoureuse. Il importe toutefois de souligner que ces frais peuvent facilement fluctuer en fonction des demandes des participants.

Autres frais d'administration

Ces frais comprennent les coûts de vérification et d'évaluation actuarielle, les coûts des projets

et des initiatives, en plus des salaires du personnel interne à temps plein. La diminution de ces frais en 2006 est surtout attribuable au fait qu'aucune évaluation actuarielle triennale n'a été effectuée au cours de l'année.

Services d'administration du Régime de pension

En avril 2006, la responsabilité de la prestation des services d'administration du Régime de pension, qui est assurée par Mercer pour le compte de la Banque, a été transférée de Toronto à Montréal. Selon les premières indications, les participants au Régime obtiennent un meilleur service à la clientèle du bureau de Mercer à Montréal. Vous pouvez nous informer de votre niveau de satisfaction en répondant au sondage téléphonique qui suit chaque appel fait à Mercer. Nous évaluerons la précision, la qualité et la rapidité du service offert par le bureau de Mercer à Montréal et nous vous ferons part des résultats obtenus dans le bulletin *Info-Pension* de l'automne 2007.

Vérification des pensions

Conformément aux meilleures pratiques de gouvernance en matière d'administration des

pensions et sur l'avis des vérificateurs externes du Régime, Deloitte & Touche, il a été décidé de procéder à une vérification des pensions qui sont versées à l'heure actuelle. L'objectif est de s'assurer que seuls les retraités ou les conjoints survivants qui ont droit à des prestations en reçoivent effectivement. Nous enverrons aux retraités — si ce n'est déjà fait — une lettre qu'ils sont priés de signer et de faire contre-signer par un témoin afin de confirmer qu'ils sont des prestataires légitimes.

Communications

La mise à jour des pages de Banque centrale consacrées au Régime de pension est toujours au programme. Par ailleurs, nous continuons d'explorer la faisabilité d'intégrer à ce site une section protégée par mot de passe à laquelle les retraités auraient accès.

Veillez nous communiquer tout changement dans vos renseignements personnels afin que nous puissions acheminer correctement l'information relative à votre régime de pension.

ACTIF DU FONDS ET STRATÉGIE DE PLACEMENT

Gestion actif-passif

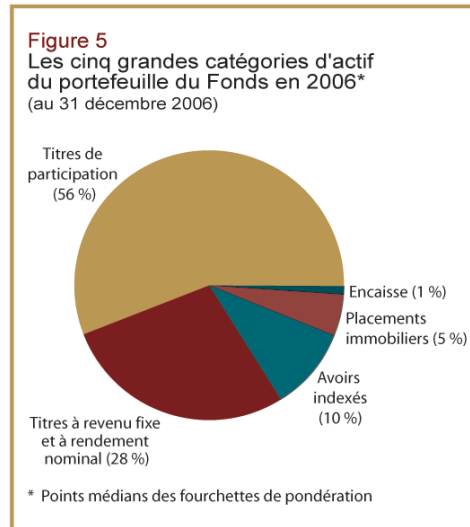
Ainsi qu'il a été indiqué dans les rapports annuels précédents, les activités de placement du Fonds de pension en fiducie s'inscrivent dans un cadre de gestion actif-passif qui repose sur une évaluation de la situation financière future du Fonds basée sur des projections de la valeur de l'actif et du passif. La valeur projetée de l'actif est établie d'après la répartition courante de l'actif du Fonds et la structure de gestionnaires actuelle. La valeur projetée du passif est calculée à partir des mises à jour périodiques fournies par les actuaires du Régime. On utilise une variable d'approximation du passif du Fonds pour simuler la valeur marchande actuelle du passif.

Composition de l'actif

La composition du portefeuille du Fonds est diversifiée. La diversification vise l'atteinte d'un juste équilibre entre les objectifs de placement à long terme et les objectifs de gestion des risques du Fonds. Elle contribue à améliorer le rendement des avoirs, car les diverses catégories d'actif évoluent différemment d'une année à l'autre.

En 2006, le portefeuille était réparti en cinq grandes catégories d'actif : les titres de participation, les titres à revenu fixe et à rendement nominal, les avoirs indexés, les placements immobiliers et l'encaisse (Figure 5). L'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime définit de larges intervalles (fourchettes) qui limitent le pourcentage de l'actif pouvant être investi dans chaque catégorie. Le Comité des pensions prévoit des fourchettes plus étroites.

Au cours de la dernière année, la stratégie de placement a consisté à augmenter le rendement attendu du Fonds par une gestion plus active que dans le passé. C'est pourquoi le Comité de placement du Fonds de pension a cherché à



accroître légèrement le niveau de gestion active du portefeuille. On trouve de l'information sur la gestion active dans le bulletin *Info-Pension* de novembre 2006.

Stratégie de placement

Le rendement des placements du Fonds est évalué à court terme par rapport au rendement d'un portefeuille de référence. Le rendement de ce portefeuille est établi en fonction de l'indice du marché de chaque catégorie d'actif du portefeuille du Fonds, maintenue au point médian de chacune des cinq fourchettes de pondération du Fonds.

Comme la valeur des placements individuels varie au fil du temps, le pourcentage effectif de l'actif du Fonds investi dans chaque catégorie peut différer des pondérations du portefeuille de référence. Le Comité de placement du Fonds de pension se réunit une fois par mois pour examiner ces écarts et rééquilibrer le portefeuille, au besoin, de façon à ce que la pondération de chaque catégorie de placements demeure à l'intérieur de la fourchette prévue.

L'information qui suit donne un aperçu de la situation actuelle de chacune des catégories

d'actif et annonce les changements prévus pour 2007. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la composition et la gestion de chaque catégorie, veuillez vous reporter aux rapports annuels des années antérieures.

Titres de participation

En 2006, la gestion largement passive des titres de participation de sociétés canadiennes — où les gestionnaires externes choisis devaient égaler le plus possible le rendement de l'indice de référence — a été délaissée au profit d'une gestion active — où les gestionnaires externes sont choisis en fonction de leur capacité de dégager des rendements attendus supérieurs à celui de l'indice de référence tout en maintenant le risque accru à un niveau modeste.

Avant 2006, les titres de sociétés à petite capitalisation étaient gérés selon une approche active, mais ceux de sociétés à forte ou moyenne capitalisation (dont la pondération est très élevée dans les placements du Fonds en titres de participation canadiens) étaient sous gestion passive. Conformément à la nouvelle stratégie, le portefeuille de titres de participation canadiens sera entièrement géré de façon active par des gestionnaires externes à compter de 2007.

La stratégie de gestion des titres de participation non canadiens n'a pas changé en 2006. Les titres de sociétés américaines ont été gérés passivement par rapport à un indice portant sur l'ensemble du marché boursier des États-Unis. En outre, les titres de sociétés étrangères non américaines ont été gérés selon une approche active dans l'optique de surpasser le rendement d'un indice de référence qui représente les principaux marchés boursiers bien établis à l'extérieur du Canada et des États-Unis. Un examen approfondi de la stratégie de gestion des titres de participation non canadiens est prévu pour 2007.

Depuis 2005, les avoirs du Fonds en titres de participation étrangers font l'objet d'opérations de couverture partielle du risque de change.

Titres à revenu fixe et à rendement nominal

La plupart des titres à revenu fixe détenus par le Fonds sont gérés à l'externe selon une approche passive visant à procurer un rendement équivalent à celui de l'indice des obligations à long terme Scotia Capitaux. Une petite partie du portefeuille d'obligations est gérée à l'interne afin de répondre aux besoins de liquidités éventuels et de mettre en œuvre des stratégies de limitation du risque lié à la durée du portefeuille. Après la prolongation de la durée des titres à revenu fixe en 2005, la répartition du portefeuille a été maintenue sensiblement à ce niveau pendant la majeure partie de 2006.

Avoirs indexés

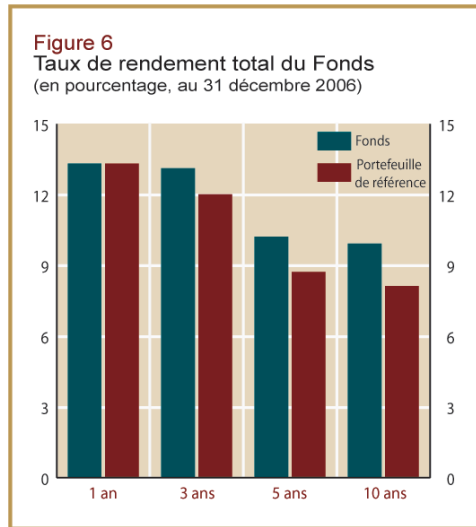
Les caractéristiques financières des avoirs indexés sont fortement alignées sur celles des pensions indexées versées aux prestataires du Régime. Ces avoirs sont achetés directement par le Fonds. Étant donné leur liquidité relativement faible, ils ne font pas l'objet de transactions régulières ou fréquentes.

Placements immobiliers

Le Fonds a accru ses placements immobiliers de 2005 à 2006, et il devrait continuer de le faire en 2007. La lente progression vers l'objectif fixé tient principalement à la liquidité relativement faible de cette catégorie d'actif et à des facteurs liés à l'évaluation.

Encaisse

Le Fonds conserve une petite partie de son actif sous forme d'encaisse en vue de répondre à ses besoins de liquidités courants.



Rendement du Fonds

Le rendement du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 s'est chiffré à 13,3 %, soit un taux identique à celui enregistré par le portefeuille de référence. Comme l'indique la Figure 6, les taux de rendement sur trois, cinq et dix ans surpassent tous ceux du portefeuille de référence.

Par son rendement, le Fonds continue de dépasser l'objectif de placement à long terme, qui consiste à atteindre le taux de rendement actuariel visé. À la suite de l'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2005, ce taux a été fixé pour trois ans au taux d'inflation majoré de 3,5 %, déduction faite des frais (environ 30 points de base).

Étant donné que les prestations payables dans le cadre du Régime sont indexées chaque année en fonction du rythme de l'inflation, le taux cible est calculé après déduction des effets de l'inflation et des frais.

Fonds en fiducie complémentaire

En 1992, un régime de pension complémentaire a été instauré pour permettre le versement de prestations de pension en sus du plafond fixé par l'Agence du revenu du Canada en ce qui concerne les régimes de pension agréés. Vous

trouvez plus d'information à ce sujet à l'alinéa 2.1.1 du Règlement administratif n° 18.

Le Régime de pension complémentaire est pleinement indexé, et même s'il n'est pas régi par les règles relatives aux placements de la *Loi sur les normes de prestations de pension*, un fonds en fiducie distinct — le Fonds en fiducie complémentaire (FFC) — a été créé à l'appui de ce régime.

Les placements du FFC sont détenus dans deux comptes. L'un de ces comptes, qui correspond à « la partie à investir » du FFC, est soumis au contrôle direct du Comité des pensions et du Comité de placement du Fonds de pension. L'autre consiste en un dépôt non rémunéré auprès de l'Agence du revenu du Canada, qui le tient sous la forme d'un compte d'impôt. Il se compose de 50 % des cotisations de la Banque et de ses employés au FFC et de 50 % des revenus des placements du FFC. Le Comité des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension n'exercent aucun contrôle sur ce compte. Cependant, les sommes d'impôt qui y sont versées sont remboursables, et elles sont remises à la Banque lorsque les revenus sont répartis par le FFC entre les bénéficiaires.

Bien que, sur le plan des objectifs de diversification et de rendement, le FFC soit géré de façon similaire au Fonds de pension en fiducie, il existe des différences importantes entre eux. La taille relativement petite du FFC et la variabilité antérieure de ses encaissements et décaissements ont nécessité une trésorerie relativement élevée. De plus, en raison des cotisations à maintenir dans le compte de l'Agence du revenu du Canada, l'actif du FFC est réparti de manière à réduire au minimum les encaissements sous forme de revenu courant et la réalisation de gains en capital et à privilégier plutôt les gains en capital non réalisés. Dans cette perspective, les placements sont orientés vers les titres de participation et sont gérés suivant une stratégie de faible rotation.

BILAN ACTUARIEL DU RÉGIME

La Banque continue de demander aux actuaires du Régime de réaliser des projections d'excédent les années où aucune évaluation actuarielle n'est prévue. Les Tableaux 2 et 3 indiquent que le Régime de pension agréé de la Banque du Canada demeure en position excédentaire selon les deux méthodes d'évaluation employées.

Tableau 2
Approche de continuité
(en millions de dollars)

	2001**	2004**	31 déc. 2005	31 déc. 2006
Actif*	676,6	739,6	778,8	835,1
Passif	513,1	652,6	678,7	706,7
Excédent	163,5	87,0	100,1	128,4
Ratio de l'actif au passif	132 %	113 %	115 %	118 %

*Valeur lissée par calcul actuariel

**Les chiffres pour 2001 et 2004 sont conformes à l'évaluation actuarielle triennale.

L'approche de continuité part de l'hypothèse que le Régime existera toujours. Par conséquent, les actuaires doivent prévoir le montant des charges à payer à l'égard des années de service cumulées à ce jour, en fonction des projections de gains moyens en fin de carrière, et déterminer si l'actif est suffisant à cette fin. Les actuaires du Régime utilisent une valeur de l'actif lissée sur cinq ans par calcul actuariel.

Comme le montre le Tableau 2, l'excédent actuariel du Régime selon l'approche de continuité a légèrement augmenté depuis l'an dernier, principalement en raison de l'appréciation de l'actif.

Tableau 3
Approche de solvabilité
(en millions de dollars)

	2001**	2004**	31 déc. 2005	31 déc. 2006
Actif*	679,0	776,2	866,3	952,4
Passif	482,4	685,2	807,2	800,3
Excédent	196,6	91,0	59,1	152,1
Ratio de solvabilité	141 %	113 %	107 %	119 %

*Valeur marchande

**Les chiffres pour 2001 et 2004 sont conformes à l'évaluation actuarielle triennale.

L'approche de solvabilité postule que le Régime sera liquidé à la date d'évaluation. Le calcul de l'excédent de solvabilité s'appuie sur la valeur marchande de l'actif, et le passif de solvabilité (prestations de retraite constituées jusqu'à la date d'évaluation inclusivement) est déterminé au moyen d'une méthode prescrite et d'un ensemble d'hypothèses.

À la fin de 2006, le ratio de solvabilité avait augmenté à 119 %, alors qu'il se situait à 107 % à la fin de 2005. Cette progression tient surtout au bon rendement de l'actif et à une légère hausse du taux d'actualisation du marché servant à évaluer les charges à payer au titre des pensions.

La volatilité passée du passif de solvabilité met en relief la très forte sensibilité des chiffres calculés selon l'approche de solvabilité aux variations du taux d'actualisation, comparative-ment à la plus grande stabilité des résultats du calcul selon l'approche de continuité.

États financiers

Responsabilité à l'égard de l'information financière	11
Opinion des actuaires	12
Rapport des vérificateurs	13
États financiers	14
Notes complémentaires	17



RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers du Régime de pension agréé (le Régime) de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et le jugement de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers.

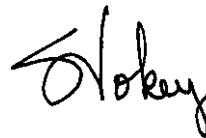
À l'appui de cette responsabilité, la direction a élaboré et mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, les données financières sont fiables, l'actif est bien protégé, le passif est constaté et les opérations sont efficaces. Les mécanismes de contrôle interne sont passés en revue et évalués à l'aide de programmes de vérification interne, qui sont soumis à un examen de la part des vérificateurs externes.

Le Comité des pensions est chargé de l'administration du Régime et assume la responsabilité générale de l'information financière présentée dans les états financiers. Le Comité rencontre la direction et les vérificateurs externes pour examiner la portée de la vérification, revoir ensemble les conclusions et s'assurer mutuellement que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer, Consultation en ressources humaines limitée procède à une évaluation actuarielle en règle du Régime au moins tous les trois ans, conformément aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension*.

Les vérificateurs externes nommés par le Comité des pensions, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et ont procédé aux analyses et autres examens qu'ils ont jugés nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de leur vérification au Comité des pensions. Les vérificateurs externes disposent d'un accès illimité au Comité pour discuter de la teneur de leur vérification et de leurs conclusions quant à l'intégrité de l'information présentée dans les rapports financiers du Régime et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne.



Paul Jenkins
Premier sous-gouverneur et
président du Comité des pensions



Sheila Vokey, CA
Comptable en chef et
membre du Comité des pensions

Le 9 mars 2007

OPINION DES ACTUAIRES

La Banque du Canada a confié à Mercer, Consultation en ressources humaines limitée le mandat de procéder à l'évaluation de l'actif net disponible pour le versement des prestations et de la valeur des prestations constituées du Régime de pension agréé de la Banque du Canada au 31 décembre 2006 selon le maintien du Régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du Régime en date du 31 décembre 2006, dans l'hypothèse du maintien du Régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur des prestations constituées du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que le Régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là, de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif net disponible pour le versement des prestations et de la valeur des prestations constituées du Régime est fondée sur :

- l'évaluation actuarielle du Régime au 1^{er} janvier 2005 et l'extrapolation au 31 décembre 2006 selon le maintien du Régime,
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par la Banque du Canada en date du 31 décembre 2006,
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite,
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la direction et Mercer, Consultation en ressources humaines limitée ont établies et qui sont considérées comme les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes et les hypothèses employées aux fins de l'évaluation actuarielle et de l'extrapolation sont, dans l'ensemble, appropriées. Nous avons effectué l'évaluation et l'extrapolation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



François Lemire
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries



Sylvain Poirier
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer, Consultation en ressources humaines limitée

Ottawa (Canada)
Le 9 mars 2007

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Comité des pensions de la Banque du Canada

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le versement des prestations, de la valeur des prestations constituées et de l'excédent de capitalisation du Régime de pension agréé de la Banque du Canada au 31 décembre 2006 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations et de la valeur des prestations constituées de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation de l'actif net disponible pour le versement des prestations, de la valeur des prestations constituées et de l'excédent de capitalisation du Régime de pension agréé de la Banque du Canada au 31 décembre 2006 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations et de la valeur des prestations constituées pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



DELOITTE & TOUCHE s.r.l.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 9 mars 2007

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS, DE LA VALEUR DES PRESTATIONS CONSTITUÉES ET DE L'EXCÉDENT DE CAPITALISATION

Au 31 décembre 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Actif		
Placements (note 3)	952 195 871 \$	864 830 356 \$
Revenus de placements à recevoir	547 611	1 806 117
Cotisations des employés à recevoir	<u>97 000</u>	<u>74 000</u>
	<u>952 840 482</u>	<u>866 710 473</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	<u>418 400</u>	<u>437 534</u>
Actif net disponible pour le versement des prestations	952 422 082	866 272 939
Régularisation de la valeur actuarielle de l'actif (note 4)	<u>(117 339 468)</u>	<u>(87 515 473)</u>
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS	835 082 614	778 757 466
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 5)	<u>706 682 148</u>	<u>678 692 579</u>
EXCÉDENT DE CAPITALISATION	<u>128 400 466 \$</u>	<u>100 064 887 \$</u>

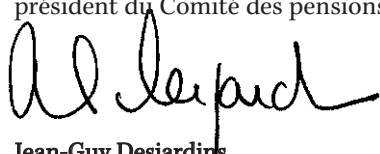
Au nom du Conseil d'administration de la Banque du Canada et du Comité des pensions



Paul Jenkins
Premier sous-gouverneur et
président du Comité des pensions



Sheila Vokey, CA
Comptable en chef et membre du Comité des pensions



Jean-Guy Desjardins
Membre du Conseil d'administration de la Banque du Canada et du Comité des pensions

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Augmentation de l'actif		
Revenus de placements	27 952 117 \$	33 823 320 \$
Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements (note 3)	<u>83 873 266</u>	<u>72 513 330</u>
	<u>111 825 383</u>	<u>106 336 650</u>
Cotisations des employés — services courants	5 059 408	4 753 973
Cotisations des employés — services passés	278 469	324 770
Transferts provenant d'autres régimes	<u>637 637</u>	<u>609 606</u>
	<u>5 975 514</u>	<u>5 688 349</u>
	<u>117 800 897</u>	<u>112 024 999</u>
Diminution de l'actif		
Prestations versées	26 496 641	25 187 398
Remboursements et transferts	2 523 653	3 135 275
Frais administratifs (note 6)	<u>2 631 460</u>	<u>2 877 379</u>
	<u>31 651 754</u>	<u>31 200 052</u>
Augmentation nette de l'actif net	86 149 143	80 824 947
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>866 272 939</u>	<u>785 447 992</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>952 422 082 \$</u>	<u>866 272 939 \$</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Exercice terminé le 31 décembre 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Augmentation des prestations constituées		
Prestations acquises	19 567 920 \$	18 407 129 \$
Frais d'intérêts	<u>37 441 943</u>	<u>35 972 072</u>
	<u>57 009 863</u>	<u>54 379 201</u>
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées	26 496 641	25 187 398
Remboursements et transferts	<u>2 523 653</u>	<u>3 135 275</u>
	<u>29 020 294</u>	<u>28 322 673</u>
Augmentation nette de la valeur actuarielle des prestations constituées	27 989 569	26 056 528
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>678 692 579</u>	<u>652 636 051</u>
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>706 682 148 \$</u></u>	<u><u>678 692 579 \$</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2006

1. DESCRIPTION DU RÉGIME DE PENSION AGRÉÉ

La description du Régime de pension agréé de la Banque du Canada (le Régime) qui est fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la version la plus récente des statuts du Régime (Règlement administratif n° 15 de la Banque).

a) Généralités

Le Régime a été créé en vertu des dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada* (1934) et est demeuré conforme à la *Loi* au fil des modifications apportées à cette dernière. La responsabilité de la gestion et des placements du Régime incombe au Comité des pensions, y compris la conformité à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement que le Conseil d'administration de l'institution approuve chaque année.

Le Régime est un régime de pension contributif à prestations déterminées auquel participent presque tous les employés de la Banque. Il prévoit le versement de prestations au titre des services et de prestations aux survivants ainsi que des remboursements en cas de cessation d'emploi ou de décès. Le numéro d'inscription du Régime auprès du Bureau du surintendant des institutions financières est le 55116.

Le Régime constitue une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le numéro d'enregistrement du Régime aux fins de l'impôt sur le revenu est le 0349233.

En 1992, un régime de pension complémentaire a été établi pour permettre le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont les cotisations dépassent le plafond fixé par l'Agence du revenu du Canada en ce qui a trait aux régimes de pension agréés. Un fonds en fiducie distinct ayant été créé à l'appui du régime complémentaire, les présents états financiers ne tiennent pas compte des prestations constituées en vertu de ce régime ni de l'actif net disponible pour le versement de ces prestations.

b) Prestations

Le montant de la pension viagère payable en vertu du Régime est fonction du nombre d'années de service, de la moyenne du traitement admissible durant les cinq années de service continu les mieux rémunérées pendant la période de participation au Régime et de l'âge du participant au moment du départ à la retraite.

Les prestations en cas de décès sont payables par suite du décès d'un participant actif ou retraité, sous forme d'un remboursement des cotisations, plus les intérêts, ou de prestations aux survivants.

En cas de cessation d'emploi, les participants au Régime peuvent opter pour une pension différée correspondant aux années de service accumulées ou pour le transfert de la valeur actualisée de leur pension.

c) Politique de capitalisation

Le niveau des cotisations au Régime est déterminé d'après les évaluations actuarielles qui sont effectuées tous les trois ans. La plus récente évaluation actuarielle de la capitalisation du Régime a eu lieu au 1^{er} janvier 2005. Ces évaluations sont faites conformément aux dispositions législatives pertinentes et aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires en matière d'évaluation des régimes de pension. Les employés sont tenus de verser au Régime tous les ans, jusqu'à ce que le nombre d'années de service portées à leur crédit atteigne le maximum de 35, un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension, soit 5,7 %, à hauteur du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (42 100 \$ en 2006 et 41 100 \$ en 2005), plus 7,5 % des gains dépassant ce maximum.

d) Indexation

Les prestations de pension sont indexées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation; le rajustement est effectué à la date à laquelle les prestations commencent à être versées et tous les 1^{ers} janvier par la suite.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Présentation

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et selon le principe de la continuité de l'exploitation; ils présentent la situation financière du Régime indépendamment de celle du répondant ou des participants. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice; cependant, ils ne reflètent pas ses besoins de capitalisation ni la garantie des prestations d'un participant en particulier.

b) Placements

Les placements sont inscrits à la date de la transaction et comptabilisés à la juste valeur (voir la note 3). La juste valeur s'entend du prix dont conviendraient des parties compétentes n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Le coût équivaut au coût d'acquisition moins toute dévaluation calculée pour tenir compte des fléchissements autres que temporaires de la juste valeur.

c) Revenus à recevoir

Les cotisations et les revenus d'intérêts et de dividendes sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

d) Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements

La variation pour l'exercice de la juste valeur des placements est l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de l'exercice, corrigé des gains et des pertes réalisés au cours de l'exercice.

e) Conversion des devises et contrats de change

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les contrats de change sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du rapport. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions et contrats de change entrent dans la variation pour l'exercice de la juste valeur des placements.

f) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés pour la période de référence. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Prestations constituées

Les prestations constituées sont établies d'après une évaluation actuarielle préparée par un cabinet d'actuaire-conseils indépendant. La valeur des prestations constituées au cours de la période est établie en extrapolant à partir des résultats de la dernière évaluation actuarielle, laquelle avait été effectuée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et d'après les hypothèses les plus probables de la direction quant aux faits susceptibles d'avoir une incidence sur le Régime dans l'avenir (note 5).

h) Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le versement des prestations

La valeur actuarielle de l'actif disponible pour le versement des prestations est établie d'après la valeur marchande de l'actif au 31 décembre de chaque année et est rajustée pour tenir compte des gains et pertes correspondant à l'écart entre le rendement réel de l'actif du Régime et le rendement visé par la direction. L'excédent (insuffisance) annuel des revenus de placements, soit les gains en capital réalisés et non réalisés par rapport au rendement visé, est amorti sur cinq ans.

3. PLACEMENTS

a) Généralités

Les placements, composés d'instruments du marché monétaire, d'obligations, de titres de participation, d'avoires indexés et de biens immobiliers, se conforment à la politique de diversification de l'actif du Régime. Le tableau fourni ci-après montre la juste valeur et le coût des placements à la fin de l'exercice ainsi que la variation, au cours de l'exercice, de la juste valeur des placements et autres gains. Les fonds en fiducie étrangers sont comptabilisés après déduction des gains et (pertes) non réalisés sur couverture, qui étaient de (1 963 685) \$ (contre 63 498 \$ en 2005). Les revenus de placements incluent les intérêts et les dividendes cumulés au cours de l'exercice, de même que les gains tirés des biens immobiliers.

PLACEMENTS DE 2006

	Juste valeur	Coût	Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	Revenus de placements	Rendement global
Instruments du marché monétaire					
Encaisse et placements à court terme	<u>2 718 115 \$</u>	<u>2 718 527 \$</u>	<u>329 \$</u>	<u>255 437 \$</u>	<u>255 766 \$</u>
Obligations					
Provinces	49 057 820	49 487 137	(2 143 887)	4 182 821	2 038 934
Fonds de titres à revenu fixe	<u>212 162 307</u>	<u>202 273 887</u>	<u>2 340 402</u>	<u>7 120 077</u>	<u>9 460 479</u>
	<u>261 220 127</u>	<u>251 761 024</u>	<u>196 515</u>	<u>11 302 898</u>	<u>11 499 413</u>
Titres de participation					
Fonds canadiens	267 163 045	272 271 630	40 903 102	4 178 851	45 081 953
Fonds étrangers	<u>300 605 475</u>	<u>212 549 242</u>	<u>42 533 392</u>	<u>7 940 481</u>	<u>50 473 873</u>
	<u>567 768 520</u>	<u>484 820 872</u>	<u>83 436 494</u>	<u>12 119 332</u>	<u>95 555 826</u>
Avoires indexés					
Gouvernement du Canada	65 797 560	48 049 420	(3 526 083)	1 575 424	(1 950 659)
Sociétés	3 217 268	1 957 809	(119 428)	124 989	5 561
Prêts hypothécaires	<u>15 633 302</u>	<u>13 709 985</u>	<u>(185 814)</u>	<u>1 019 538</u>	<u>833 724</u>
	<u>84 648 130</u>	<u>63 717 214</u>	<u>(3 831 325)</u>	<u>2 719 951</u>	<u>(1 111 374)</u>
Fonds immobiliers	<u>35 840 979</u>	<u>28 642 516</u>	<u>4 071 254</u>	<u>1 554 499</u>	<u>5 625 753</u>
Total	<u>952 195 871 \$</u>	<u>831 660 153 \$</u>	<u>83 873 267 \$</u>	<u>27 952 117 \$</u>	<u>111 825 384 \$</u>

PLACEMENTS DE 2005

	Juste valeur	Coût	Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	Revenus de placements	Rendement global
Instruments du marché monétaire					
Encaisse et placements à court terme	2 039 355 \$	2 040 096 \$	(684) \$	230 366 \$	229 682 \$
Obligations					
Gouvernement du Canada	80 423 780	79 641 486	787 911	38 716	826 627
Provinces	121 389 041	111 412 024	3 039 382	5 991 005	9 030 387
Municipalités	4 711 400	4 204 787	(555 282)	1 500 103	944 821
Sociétés	29 774 941	29 199 178	(143 217)	3 898 990	3 755 773
	<u>236 299 162</u>	<u>224 457 475</u>	<u>3 128 794</u>	<u>11 428 814</u>	<u>14 557 608</u>
Titres de participation					
Fonds canadiens	249 989 410	244 107 953	48 737 870	2 240 545	50 978 415
Fonds étrangers	263 232 488	217 404 416	5 235 389	16 403 367	21 638 756
	<u>513 221 898</u>	<u>461 512 369</u>	<u>53 973 259</u>	<u>18 643 912</u>	<u>72 617 171</u>
Avoirs indexés					
Gouvernement du Canada	69 533 422	48 259 199	9 729 504	1 746 205	11 475 709
Sociétés	3 358 338	1 979 452	302 486	144 632	447 118
Prêts hypothécaires	16 310 953	14 201 821	2 109 133	1 001 353	3 110 486
	<u>89 202 713</u>	<u>64 440 472</u>	<u>12 141 123</u>	<u>2 892 190</u>	<u>15 033 313</u>
Fonds immobiliers					
	<u>24 067 228</u>	<u>20 940 019</u>	<u>3 270 838</u>	<u>628 038</u>	<u>3 898 876</u>
Total	<u>864 830 356 \$</u>	<u>773 390 431 \$</u>	<u>72 513 330 \$</u>	<u>33 823 320 \$</u>	<u>106 336 650 \$</u>

b) Détermination de la juste valeur

i) Instruments du marché monétaire

Les instruments du marché monétaire sont composés de l'encaisse et de bons du Trésor, et leur évaluation est fondée sur les cours du marché publiés.

ii) Obligations, titres de participation, avoirs indexés et biens immobiliers

Les obligations consistent principalement en un placement dans une caisse en gestion commune qui regroupe des obligations du gouvernement du Canada, de provinces, de municipalités et de sociétés, et qui est gérée par un gestionnaire externe. Ce dernier fait l'évaluation du placement, qui est vérifiée à l'aide des cours du marché publiés.

Le portefeuille de titres de participation est surtout composé de titres canadiens et étrangers regroupés dans des caisses en gestion commune gérées par différents gestionnaires externes. Ces derniers font l'évaluation des placements, qui est vérifiée à l'aide des cours du marché publiés.

Les avoirs indexés sont constitués principalement d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations de sociétés ainsi que de prêts hypothécaires garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ces placements sont évalués en fonction des cours du marché publiés et des valeurs fournies par un évaluateur en matière de prêts hypothécaires.

Les placements immobiliers sont pour la plupart des avoirs mis en commun diversifiés qui sont investis dans des immeubles commerciaux ou industriels et des immeubles de bureaux dans plusieurs grandes villes canadiennes. Ils sont inscrits à la juste valeur, établie par estimation, et sont régulièrement soumis à des évaluations indépendantes.

c) Risques liés aux placements

L'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime prévoit la diversification du portefeuille d'avoirs, afin de favoriser l'atteinte du taux cible de rendement à long terme et la maîtrise du niveau de risque. La diversification de l'actif permet d'atténuer les variations du rendement attendu.

Le rendement du Régime est lié à divers risques que l'on gère au moyen d'outils et de techniques appropriés. Voici un aperçu de quelques-uns de ces risques :

i) Risque de taux d'intérêt

Il s'agit du risque de conséquences défavorables des variations de taux d'intérêt sur la trésorerie, les revenus de placements et la situation financière du Régime.

La valeur de l'actif, notamment celle des instruments à revenu fixe, est sensible aux variations du taux d'intérêt nominal. Si ce dernier augmentait de 1 point de pourcentage, la valeur des titres à revenu fixe du Régime au 31 décembre 2006 diminuerait d'environ 15,0 %.

Les prestations constituées sont sensibles aux variations des taux d'inflation et d'indexation des traitements. Toute variation de ces paramètres ainsi que des taux d'intérêt aura un effet différent sur la valeur de l'actif et sur celle des prestations, ce qui peut compromettre leur concordance. Compte tenu de la nature des prestations et des écarts quant au montant des flux de trésorerie relatifs à celles-ci et à l'actif du Régime et quant au moment où ces flux se produisent, il est impossible de supprimer totalement ce risque, mais on peut le gérer grâce aux politiques de capitalisation et de placement.

ii) Risque de crédit

a) C'est le risque qu'un emprunteur ou une contrepartie manque à ses obligations, relativement aux conditions qui ont été stipulées dans le contrat, et fasse subir une perte financière à l'autre partie.

Le risque de crédit du Régime est géré en établissant des limites maximales d'exposition aux différents émetteurs de titres à revenu fixe et aux divers titres détenus dans le portefeuille d'obligations ainsi qu'en précisant des exigences minimales pour les cotes de crédit associées aux placements qui composent ce portefeuille.

Le risque de crédit relatif aux contrats de produits dérivés est limité grâce à la conclusion de contrats avec des contreparties solvables et à l'établissement de plafonds quant au degré d'exposition au risque de crédit de chacune des parties.

Quant au portefeuille de titres de participation, divers plafonds ont été établis pour limiter la concentration dans des secteurs d'activité donnés.

b) Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des titres d'émetteurs distincts ayant tendance à réagir aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Au 31 décembre 2006, la plus importante concentration du risque de crédit était liée aux titres des gouvernements fédéral et provinciaux.

iii) Risque de change et exposition au risque

Le risque de change auquel est exposé le Régime provient de placements libellés en devises. À l'heure actuelle, la valeur marchande de ces placements peut représenter jusqu'à 32 % de l'actif du Régime, le point médian visé étant de 29 %.

Dans le but de limiter encore plus le risque de change auquel il est exposé, le Régime a effectué des opérations hors bilan sous forme de contrats de change à terme portant sur la vente de diverses devises en couverture de ses avoirs en monnaies étrangères. La position de change nette en dollars canadiens du Régime, compte tenu des positions couvertes au 31 décembre 2006, s'établit comme suit :

	2006			2005
	Risque de change	Couverture de change, montant net	Risque de change, montant net	Risque de change, montant net
Fonds étrangers				
Dollars É.-U.	153 531 954 \$	78 836 775 \$	74 695 179 \$	61 645 875 \$
Euros	44 697 966	21 302 400	23 395 566	20 907 639
Livres sterling	38 526 915	18 000 000	20 526 915	17 702 642
Yens japonais	15 523 421	7 492 507	8 030 913	8 860 415
Francs suisses	11 961 984	5 759 816	6 202 168	5 474 605
Dollars australiens	3 045 242	1 518 100	1 527 142	1 603 384
Autres monnaies	<u>35 281 678</u>	-	<u>35 281 679</u>	<u>30 070 902</u>
Total en dollars canadiens	<u>302 569 160</u> \$	<u>132 909 598</u> \$	<u>169 659 562</u> \$	<u>146 265 462</u> \$

iv) Prêts de titres

Le Régime peut prêter des titres en vue de générer des revenus supplémentaires ou de soutenir la mise en œuvre de ses stratégies de placement. Les prêts de titres doivent être garantis, à raison d'au moins 105 % de leur valeur. Au 31 décembre 2006, les placements du Régime comprenaient des titres prêtés dont la juste valeur s'élevait à 11 422 087 \$ (24 236 397 \$ en 2005). La juste valeur des biens affectés à titre de garantie du remboursement de ces prêts était de 12 307 385 \$ (25 768 136 \$ en 2005).

4. RÉGULARISATION DE LA VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF

Le tableau ci-dessous illustre la répartition de la régularisation de la valeur actuarielle de l'actif.

	Régularisation de la valeur actuarielle de l'actif					(Gains) et pertes non amortis 2005
	(Gains) et pertes non amortis 2006	(Gains) et pertes non amortis à constater en			(Gains) et pertes non amortis 2010	
	2006	2007	2008	2009	2010	
2002	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	15 200 948 \$
2003	(14 829 196)	(14 829 196)	-	-	-	(29 658 390)
2004	(16 234 913)	(8 117 457)	(8 117 456)	-	-	(24 352 370)
2005	(36 529 245)	(12 176 415)	(12 176 415)	(12 176 415)	-	(48 705 661)
2006	<u>(49 746 114)</u>	<u>(12 436 529)</u>	<u>(12 436 529)</u>	<u>(12 436 528)</u>	<u>(12 436 528)</u>	-
	<u>(117 339 468)</u> \$	<u>(47 559 597)</u> \$	<u>(32 730 400)</u> \$	<u>(24 612 943)</u> \$	<u>(12 436 528)</u> \$	<u>(87 515 473)</u> \$

5. PRESTATIONS CONSTITUÉES

Aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, des évaluations actuarielles doivent être effectuées au moins tous les trois ans. La société d'actuaire-conseils Mercer, Consultation en ressources humaines limitée a établi la valeur actuarielle au 1^{er} janvier 2005. Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées du Régime sont fonction des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes sont les suivantes :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Taux de rendement de l'actif	5,50 %	5,50 %
Taux d'intérêt	5,50 %	5,50 %
Taux d'indexation des traitements	3,50 % + prime de rendement	3,50 % + prime de rendement
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

6. FRAIS ADMINISTRATIFS

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Frais de gestion des placements	1 662 528 \$	1 411 091 \$
Frais d'administration des pensions	448 674	677 759
Honoraires des vérificateurs et des actuaire	22 688	134 663
Autres frais administratifs	<u>497 570</u>	<u>653 866</u>
Total	<u>2 631 460 \$</u>	<u>2 877 379 \$</u>

Glossaire

Approche de continuité : Évaluation à long terme (habituellement, au moins 50 ans) du rendement d'un régime de pension.

Approche de solvabilité : Évaluation de la situation d'un régime de pension à un moment précis dans le temps, et mesure du rendement d'un régime selon l'hypothèse d'une liquidation immédiate.

Fonds de pension : Actif d'un régime de pension, détenu à part des autres actifs du répondant¹.

Fournisseur de services : Fournisseur de services ou de conseils dont l'administrateur d'un régime de pension a besoin pour exploiter ce régime¹.

Gouvernance : Ensemble de la structure et des processus établis pour superviser, gérer et administrer un régime de pension de façon à garantir le respect des obligations, fiduciaires et autres, à l'égard du régime¹.

Participant : Employé, actuel ou ancien, ayant droit à des prestations en vertu d'un régime de pension¹.

Points de base : Un point de base est égal à un centième de 1 %. Ce type de mesure est utilisé pour rendre compte des petites variations d'un instrument financier.

Variable d'approximation : Variable mesurée servant à dériver la valeur d'une variable d'intérêt.

1. Inspiré de la *Ligne directrice n° 4 – Lignes directrices sur la gouvernance des régimes de retraite et questionnaire d'autoévaluation* (2004), de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite, accessible à l'adresse www.caspa-acor.org.